

Conservatoire National de Région - Exercice 1998 - Remboursement d'acomptes sur droits d'écolage

M. LE MAIRE, Rapporteur : Les droits d'inscription du Conservatoire National de Région pour l'année scolaire 1998 - 1999 ont été adoptés par le Conseil Municipal lors de sa séance du 6 avril 1998.

Il y est précisé qu'au moment de l'inscription, une somme de 400 F est perçue et ne pourra être restituée en cas de désistement.

Cependant plusieurs familles, pour la plupart extérieures à Besançon, ont souhaité annuler l'inscription de leurs enfants, notamment parce qu'ils n'étaient pas admis en classe instrumentale. Elles ne voulaient pas leur faire suivre uniquement des cours de solfège.

Les élèves concernés n'ayant suivi aucun cours et n'étant plus inscrits au Conservatoire, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser à titre exceptionnel le remboursement de l'acompte perçu à la rentrée de septembre 1998 pour les quatre familles concernées par annulation des titres émis.

Cette dépense sera imputée au budget de l'exercice 1999 au compte 90.020.673. 20200.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 8 février 1999.